
États financiers consolidés de la Fondation Jules et Paul Émile Léger

31 décembre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	4-5
Bilan consolidé.....	6
État consolidé des flux de trésorerie.....	7
Notes complémentaires.....	8-19
Annexes	20-22

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation Jules et Paul-Émile Léger

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger (la « Fondation »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, et les états consolidés des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Fondation pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit sans réserve.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 25 juin 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A131844

Fondation Jules et Paul Émile Léger

État consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 décembre 2025

		2025				2024
		Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Gouvernement canadien		9 554 414	—	—	9 554 414	8 874 864
Gouvernement québécois		469 194	—	—	469 194	145 271
Public et organismes						
Dons		1 553 973	—	52 301	1 606 274	1 838 831
Legs		—	—	2 053 978	2 053 978	1 711 104
Placements	8	742 925	60 180	2 746 006	3 549 111	5 617 690
Rentes souscrites		—	1 089 115	—	1 089 115	1 367 022
		12 320 506	1 149 295	4 852 285	18 322 086	19 554 782
Charges						
Programmes	10	15 244 033	—	—	15 244 033	13 394 988
Promotion et communication		2 009 747	108 912	210 627	2 329 286	2 097 583
Administration		2 142 566	17 770	123 498	2 283 834	1 680 767
Primes d'assurance vie		—	—	43 638	43 638	33 819
Prestations aux titulaires de contrats		—	1 452 416	—	1 452 416	1 439 137
Variation de la provision pour prestations futures	6	—	29 697	—	29 697	(855 484)
Changements d'hypothèses et de méthodologie	6	—	—	—	—	674 000
		19 396 346	1 608 795	377 763	21 382 904	18 464 810
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges		(7 075 840)	(459 500)	4 474 522	(3 060 818)	1 089 972
Virement de l'insuffisance de l'exercice du fonds des rentes viagères par le fonds de capitalisation		—	459 500	(459 500)	—	—
Dotations		—	—	—	—	927 000
Virement du fonds de fonds des capitalisations pour soutenir les opérations de l'exercice		7 970 432	—	(7 970 432)	—	—
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice		894 592	—	(3 955 410)	(3 060 818)	2 016 972
Solde de fonds au début		6 782 647	—	25 563 582	32 346 229	30 329 257
Solde de fonds à la fin		7 677 239	—	21 608 172	29 285 411	32 346 229

Fondation Jules et Paul Émile Léger

État consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2025

	Notes	2025				2024
		Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Composé de :						
Solde de fonds investi en immobilisations		228 789	—	—	228 789	311 453
Solde de fonds affecté en permanence	7	—	—	13 770 664	13 770 664	13 169 751
Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes		—	—	7 837 508	7 837 508	12 393 831
Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes		7 448 450	—	—	7 448 450	6 471 194
		7 677 239	—	21 608 172	29 285 411	32 346 229

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Fondation Jules et Paul Émile Léger

Bilan consolidé

au 31 décembre 2025

	Notes	2025				2024
		Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Actif						
Encaisse		4 349 267	—	—	4 349 267	9 648 602
Débiteurs		180 061	—	—	180 061	150 354
Avance interfonds à recevoir*		—	11 841 354*	—	—	—
Avances pour programmes internationaux		2 576 486	—	—	2 576 486	777 873
Frais payés d’avance		306 558	—	—	306 558	92 178
Autres actifs		127 313	—	—	127 313	105 758
		7 539 685	11 841 354	—	7 539 685	10 774 765
Placements	3	14 321 917	704	25 348 567	39 671 188	47 252 929
Immobilisations	4	228 789	—	—	228 789	311 453
		22 090 391	11 842 058	25 348 567	47 439 662	58 339 147
Passif						
Créditeurs et charges à payer		1 400 950	220 900	—	1 621 850	1 089 807
Créditeurs et charges à payer liés aux programmes		239 254	—	—	—	1 417 416
Avances interfonds à payer*		8 552 459*	—	3 288 895*	—	—
Contributions des gouvernements reportées	5	4 220 489	—	—	4 220 489	11 442 734
Contributions du public et d’organismes reportées	5	—	—	451 500	451 500	451 500
		14 413 152	220 900	3 740 395	6 533 093	14 401 457
Provision pour prestations futures	6	—	11 621 158	—	11 621 158	11 591 461
		14 413 152	11 842 058	3 740 395	18 154 251	25 992 918
Engagements	14					
Solde de fonds						
Investi en immobilisations		228 789	—	—	228 789	311 453
Affecté en permanence	7	—	—	13 770 664	13 770 664	13 169 751
Affecté par la direction		—	—	7 837 508	7 837 508	12 393 831
Disponible		7 448 450	—	—	7 448 450	6 471 194
		7 677 239	—	21 608 172	29 285 411	32 346 229
		22 090 391	11 842 058	25 348 567	47 439 662	58 339 147

* Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne du total étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

	2025	2024
	\$	\$
Activité de fonctionnement		
Fonds des programmes		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(7 075 840)	(4 707 201)
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	294 358	142 469
Variation de la juste valeur des placements	(560 334)	(927 425)
Variation nette des contributions reportées	(7 222 245)	6 029 976
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	803 182	4 259 876
	(13 760 879)	4 797 695
Fonds des rentes viagères		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(459 500)	246 174
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Variation de la provision pour prestations futures	29 697	(855 484)
Changements d'hypothèses et des méthodologies	—	674 000
Variation de la juste valeur des placements	3 087	(102 790)
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	(7 157 829)	494 725
	(7 584 545)	456 625
Fonds de capitalisation		
Excédent des produits sur les charges	4 474 522	5 550 999
Élément sans incidence sur les liquidités :		
Variation de la juste valeur des placements	(2 179 628)	(3 631 275)
Dotations reçues	—	927 000
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	3 644 273	(913 594)
	5 939 167	1 933 130
	(15 406 257)	7 187 450
Activités d'investissement		
Fonds des programmes		
Cession (acquisition) nette de placements	702 806	(6 527 140)
Acquisition d'immobilisations	(211 694)	(107 895)
Fonds des rentes viagères		
Cession (acquisition) nette de placements	7 125 045	(210 451)
Fonds de capitalisation		
Cession nette de placements	2 490 765	5 479 346
	10 106 922	(1 366 140)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(5 299 335)	5 821 310
Encaisse au début	9 648 602	3 827 292
Encaisse à la fin	4 349 267	9 648 602

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Statuts et nature des activités

La Fondation Jules et Paul-Émile Léger (la « Fondation ») est une société sans but lucratif constituée en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada, sanctionnée le 18 décembre 1981. La Fondation a pour mission d'aider les orphelins, les vieillards, les lépreux, les personnes handicapées, les déshérités et les victimes de sévices. Les principaux objectifs sont de combattre la maladie et la faim, d'organiser, d'encourager, de coordonner et de soutenir, matériellement et spirituellement, toute activité ou œuvre éducative, religieuse, philanthropique, humanitaire ou de bienfaisance, tant au Canada qu'à l'étranger.

Pour s'acquitter de sa mission, la Fondation sollicite des contributions du public, des gouvernements et d'autres organismes, tant pour appuyer directement ses activités et programmes en cours que pour financer ses engagements à long terme et assurer sa pérennité. De la part des individus, la Fondation sollicite des dons courants et des dons patrimoniaux (legs). Ces dons et contributions sont appelés apports aux fins des méthodes comptables. Les contributions majeures effectuées par des individus sont parfois identifiées comme fonds in memoriam selon la volonté du donateur. En plus de ces apports, la Fondation reçoit des contributions de capitaux (rentes souscrites) cédés irrévocablement en contrepartie de rentes viagères.

La Fondation soutient des programmes et des projets communautaires qui favorisent un développement durable au Canada, en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'interventions qui peuvent s'échelonner sur plusieurs années. Dans le cadre d'ententes de subvention, les projets sont exécutés par des partenaires non gouvernementaux locaux. Dans le cadre d'ententes de contribution, les projets sont exécutés avec des partenaires locaux.

Afin de soutenir financièrement ses programmes, la Fondation s'est dotée d'une politique de gestion, laquelle, depuis sa création par le Cardinal Léger, vise notamment à affecter les revenus de placements aux frais fixes et généraux, permettant ainsi d'attribuer une plus grande part des dons du public aux programmes.

Pour conserver leur statut d'organismes de bienfaisance, la Fondation et ses filiales doivent répondre à des exigences concernant leurs dépenses annuelles (« dépenses minimales de bienfaisance ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les dépenses minimales de bienfaisance correspondent au montant minimal calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme de bienfaisance. Au 31 décembre 2024, la Fondation et ses filiales se conforment aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Fondation et de ses filiales en propriété exclusive :

- | | |
|---|-------------------------------|
| - Éditions des partenaires | - Les Partenaires du Cardinal |
| - Institut Cardinal Léger pour la santé | - Partenaires du monde |
| - La Croix d'or | - Recours des sans-abris |
| - Le Cardinal Léger et ses œuvres | - Secours aux aînés |

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds

Les états financiers consolidés sont présentés par fonds.

Fonds des programmes

Le fonds des programmes regroupe toutes les activités menées par la Fondation pour soutenir son action caritative au Canada et à l'étranger, par programmes autonomes ou en partenariat. Les produits du fonds des programmes comprennent les contributions des partenaires et les dons courants du grand public.

Fonds des rentes viagères

Le fonds des rentes viagères présente les opérations découlant d'ententes contractuelles par lesquelles les titulaires rentiers cèdent irrévocablement un capital en contrepartie d'une rente viagère. Les excédents annuels découlant de cette activité sont virés au fonds de capitalisation et les insuffisances, s'il y a lieu, sont comblées par ce fonds.

Fonds de capitalisation

Le fonds de capitalisation a pour objectif d'assurer la pérennité de la Fondation et de soutenir au besoin le financement à long terme des programmes. Il reçoit les apports provenant des campagnes de capitalisation, les legs, les apports pour le paiement de primes d'assurance vie et les dotations. Le fonds reçoit également les excédents du fonds des rentes viagères et comble, s'il y a lieu, les insuffisances de ce fonds.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont évalués initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les produits de placements.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds à titre de produit ou de charge d'intérêts.

2. Principales méthodes comptables (suite)*Instruments financiers (suite)*

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, la Fondation comptabilise dans l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Placements

Les placements sont investis par le biais d'une caisse commune qui détient et gère l'ensemble des valeurs mobilières de la Fondation. Les placements sont investis dans un portefeuille dans lequel chaque fonds détient une quote-part. Les revenus nets de placements de ce portefeuille sont répartis mensuellement entre chacun des fonds selon la quote-part de leur participation. Les produits de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Leur amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique et logiciel	30 %
Améliorations locatives	Durée du bail

Constatation des produits

La méthode du report est appliquée pour comptabiliser les apports.

a) Fonds des programmes

Les apports affectés, c'est-à-dire les apports grevés d'une obligation d'utiliser de façon prescrite les ressources, sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus et si leur encaissement est raisonnablement assuré.

b) Fonds des rentes viagères

Les contrats de rentes viagères conclus avec des titulaires rentiers sont présentés au fonds des rentes viagères. Les rentes souscrites sont comptabilisées en entier à la date de l'entente contractuelle. Les charges reflètent la totalité des coûts d'acquisition des contrats conclus durant l'exercice, la totalité des prestations aux rentiers sur la base d'exercice et les fluctuations de la provision pour prestations futures. Cette provision pour prestations futures est déterminée pour chaque contrat souscrit en fonction d'estimations actuarielles concernant les événements futurs et d'une marge raisonnable pour écarts défavorables, et est révisée annuellement en fin d'exercice. Elle correspond au montant qui, ajouté aux revenus de placements nets futurs estimatifs, permettra d'acquitter les montants estimatifs de prestations et de charges liées aux contrats en vigueur dans l'avenir.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

c) Fonds de capitalisation

Les legs particuliers sont constatés comme produits lors de leur encaissement ou du transfert du titre de propriété; les legs universels sont constatés comme produits lorsque le liquidateur obtient les certificats de libération des autorités fiscales.

Les apports versés par les donateurs pour le paiement de primes pour des polices d'assurance vie, dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, sont comptabilisés comme produits sous la rubrique des dons et le montant correspondant servant au paiement de primes est inscrit comme charges.

Les apports affectés en permanence par des donateurs sont constatés directement au solde de fonds.

Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté pour déterminer la juste valeur des apports fournis par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés. Plusieurs bénévoles consacrent de nombreuses heures à aider à la levée de fonds ou à la prestation des services. De plus, les membres du conseil d'administration de la Fondation et de ses comités agissent bénévolement et ne sont donc pas rémunérés pour les responsabilités qu'ils assument.

Cependant, les apports sous forme de services rendus par des experts non rémunérés pour leur travail dans les programmes internationaux sont comptabilisés à leur juste valeur estimative et sont constatés aux produits et aux charges.

Constatation des charges relatives aux programmes

Les charges relatives aux programmes incluent les contributions (dépenses de programmes), l'évaluation des programmes, la formation et le renforcement des partenaires, l'engagement du public et le suivi et accompagnement.

Pour les ententes de subvention, les contributions sont constatées lors des transferts de fonds aux partenaires responsables de l'exécution des programmes. Un transfert de fonds fait suite à un engagement approuvé par le conseil d'administration qui en a la responsabilité et à une entente avec le partenaire responsable de l'exécution du programme.

Pour les ententes de contribution, les contributions sont constatées lorsque les dépenses de programmes sont engagées. Les avances faites pour financer les dépenses qui n'ont pas encore été engagées sont comptabilisées comme actif.

Les charges pour l'évaluation des programmes, la formation et le renforcement des partenaires, l'engagement du public et le suivi et accompagnement sont constatés lorsque les dépenses sont engagées.

Ventilation des charges

Le Fonds des programmes de la Fondation se livre à trois types d'activités : programmes, promotion et communication, et administration. Le coût de chacune de ces activités se compose des frais de personnel, des autres charges directement rattachées à l'activité et d'une quote-part des charges de fonctionnement communes à l'ensemble de ces activités.

Un des objectifs de la Fondation est de promouvoir l'engagement du public canadien envers l'aide humanitaire à l'étranger par diverses mesures telles que la sensibilisation, l'information et l'appel à l'entraide. De même, la Fondation vise à faire progresser son œuvre et utilise ses communications avec le public à cet effet, qu'ils soient donateurs ou non. En conséquence, toutes les publications de la Fondation, imprimées ou électroniques, sont conçues pour inclure un volet pédagogique précis. Ainsi, les frais relatifs à ces communications avec le public sont répartis entre l'activité des programmes et l'activité de promotion et communication.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Ventilation des charges (suite)

Les charges communes ou indirectes de fonctionnement sont réparties entre les activités selon des barèmes adaptés à chaque type de frais et appliqués avec constance d'année en année. Les barèmes sont les suivants :

- La masse salariale administrative est imputée selon la compilation du temps consacré par le personnel à chaque activité;
- Les charges de services et autres consommables (téléphone, poste, messagerie, papeterie, impression, location d'équipement) sont réparties en fonction de l'utilisation;
- Les charges liées aux ressources physiques (fournitures, équipement informatique et logiciels, amortissements et divers) sont attribuées au prorata du nombre d'employés de chaque service.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires en devises sont convertis au cours en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux cours historiques. Les produits (principalement les revenus de placements) sont convertis au cours mensuel moyen et les charges liées aux transactions en devises sont converties au cours à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont principalement générés par la conversion de l'encaisse et des placements en devises et sont inclus dans les produits de placements.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux états financiers consolidés et aux notes afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur la connaissance que la direction possède des activités en cours. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure la provision pour prestations futures. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Placements

	2025	2024
	\$	\$
Répartition par catégorie de titres		
Dépôt	175 031	78 060
Titres à revenus fixes	15 827 591	22 314 441
Titres de participation	23 665 670	24 810 565
Revenus courus	2 806	49 863
	39 671 188	47 252 929
Répartition géographique		
Titres canadiens	18 527 887	25 093 316
Titres étrangers	21 143 301	22 159 613
	39 671 188	47 252 929

4. Immobilisations

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	176 311	173 941	2 370	3 426
Équipement informatique et logiciel	1 002 432	776 013	226 419	234 801
Améliorations locatives	600 852	600 852	—	73 226
	1 779 595	1 550 806	228 789	311 453

L'amortissement de l'exercice est de 294 358 \$ (142 469 \$ en 2024).

5. Contributions des gouvernements reportées et contributions du public et d'organismes reportées

Les contributions des gouvernements reportées se détaillent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Contributions reportées de l'exercice précédent	11 442 734	5 291 818
Contributions reçues au cours de l'exercice	2 801 363	15 171 051
	14 244 097	20 462 869
Contributions constatées comme produits de l'exercice	(10 023 608)	(9 020 135)
Contributions reportées à l'exercice suivant	4 220 489	11 442 734

Elles se répartissent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Ententes de contributions		
Projet Régénérer les paysages marins pour les personnes, le climat et la nature (ReSea) au Kenya, en Tanzanie, au Mozambique et aux Comores	2 583 790	11 047 499
Projet de participation citoyenne (PACIT) en Haïti	—	185 465
Projet de participation citoyenne (Nexsa) en Haïti et au Cameroun	1 249 003	—
Projet de participation citoyenne (ABC2) en Burkina Faso	113 030	—
Ententes de subvention		
Projet d'aide humanitaire dans l'Extrême-Nord du Cameroun	—	6 854
Projet Résilience climatique intergénérationnelle au Mandoul (TCHAD)	274 666	202 916
	4 220 489	11 442 734

5. Contributions des gouvernements reportées et contributions du public et d'organismes reportées (suite)

Les contributions du public et d'organismes reportées proviennent de différentes sources et concernent différentes campagnes. Ces contributions se détaillent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Contributions reportées de l'exercice précédent	451 500	572 440
Contributions reçues au cours de l'exercice	1 553 973	1 668 774
	2 005 473	2 241 214
Contributions constatées comme produits de l'exercice	(1 553 973)	(1 789 714)
Contributions reportées à l'exercice suivant	451 500	451 500

Le solde se répartit comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Fonds Gilberte Falardeau	451 500	451 500

6. Provision pour prestations futures du fonds des rentes viagères

La provision pour prestations futures à verser aux titulaires rentiers est fondée sur l'hypothèse de la continuité des opérations et tient compte du degré de risque relatif à ces engagements, incluant une provision pour écarts défavorables.

La variation nette de la provision pour prestations futures au cours de l'exercice résulte des opérations suivantes :

	2025	2024
	\$	\$
Variation de la provision		
Affaires nouvelles	845 514	1 102 386
Affaires en vigueur	(815 817)	(1 957 870)
	29 697	(855 484)
Changements d'hypothèses et de méthodologie	—	674 000
Variation nette de l'exercice	29 697	(181 484)
Solde de la provision au début	11 591 461	11 772 945
Solde de la provision à la fin	11 621 158	11 591 461

Afin de valider son évaluation actuarielle des obligations de rentes en vigueur, la direction mandate des actuaires-conseils indépendants pour évaluer ce passif sur une base biennale. Conformément à cette pratique, la provision pour prestations futures a fait l'objet d'une évaluation actuarielle indépendante au 31 décembre 2024.

6. Provision pour prestations futures du fonds des rentes viagères (suite)

Entre deux évaluations indépendantes, la Fondation demande à l'actuaire désigné d'effectuer une projection de cette évaluation actuarielle en utilisant les données propres à l'exercice en cours, tout en conservant les hypothèses actuarielles retenues lors de la dernière évaluation indépendante. Ainsi, les tables d'espérance de vie et les autres hypothèses actuarielles utilisées lors de l'évaluation au 31 décembre 2024 ont été maintenues par la direction pour déterminer la provision pour prestations futures au 31 décembre 2025.

7. Solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence

Le solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence est constitué des dotations suivantes :

	2025	2024
	\$	\$
Fonds commémoratif Carmen Bordeleau	5 298 775	4 987 929
Fonds Jeanne	1 874 493	1 827 917
Fonds commémoratif Jean-Charles Clouet	1 278 649	1 247 177
Fonds commémoratif Eugène Beauregard	958 883	935 056
Fonds Dr Dag Munro et Micheline Groleau	824 251	803 770
Fonds Serkmet	776 481	649 271
Fonds JOC	1 293 872	1 243 186
Fonds Bouchard-Lambert	314 414	301 955
Fonds commémoratif Cécile Moussali	215 693	261 447
Fonds commémoratif Claire Langlois	231 093	225 478
Fonds Thérèse Gaudry	220 933	215 443
Fonds commémoratif Maurice Picory	198 751	193 812
Fonds commémoratif Félix-Adolphe et Stella Senécal	151 466	147 703
Fonds Yvon Paquet	132 910	129 607
	13 770 664	13 169 751

En vertu de la politique adoptée par la direction quant à l'administration des montants affectés en permanence par des donateurs, le montant original affecté par un donateur est augmenté ou diminué en fonction de la variation de la juste valeur des placements liés à cette affectation. Au 31 décembre 2025, les montants originaux affectés par des donateurs totalisent 6 315 555 \$ (6 315 555 \$ au 31 décembre 2024).

8. Produits de placements

	2025	2024
	\$	\$
Intérêts et dividendes	1 139 006	1 274 660
Augmentation de la juste valeur	2 736 875	4 661 490
	3 875 881	5 936 150
Frais de gestion, de garde des valeurs et d'évaluation de performance	(326 770)	(318 460)
	3 549 111	5 617 690

9. Ventilation des charges du fonds des programmes

	2025		
	Programmes	Promotions et communication	Administration
	\$	\$	\$
Total avant répartition	14 907 535	1 878 582	2 610 229
Répartition des charges communes			
Masse salariale administrative	175 772	91 223	(266 995)
Services et autres consommables	17 938	31 551	(49 489)
Ressources physiques	82 287	68 892	(151 179)
	275 997	191 666	(467 663)
Frais d'engagement du public	60 501	(60 501)	—
Total après répartition	15 244 033	2 009 747	2 142 566

	2024		
	Programmes	Promotions et communication	Administration
	\$	\$	\$
Total avant répartition	12 464 136	1 521 216	2 626 098
Répartition des charges communes			
Masse salariale administrative	163 667	114 110	(277 778)
Services et autres consommables	14 846	18 678	(32 524)
Ressources physiques	444 400	408 793	(854 192)
	622 913	541 581	(1 164 494)
Frais d'engagement du public	307 939	(307 939)	—
Total après répartition	13 394 988	1 754 858	1 461 604

10. Programmes

	2025			2024
	Programmes internationaux	Programmes au Québec	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Contributions et subventions	10 046 074	2 501 016	12 547 090	10 404 920
Évaluation des programmes et renforcement des partenaires	161 859	112 947	274 806	542 919
Engagement du public	54 767	13 747	68 514	307 939
Suivi et accompagnement	1 713 264	640 359	2 353 623	2 139 210
	11 975 964	3 268 069	15 244 033	13 394 988

11. Polices d'assurance vie

Le capital assuré au 31 décembre 2025, pour les polices d'assurance vie de donateurs dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, s'élève à 2 324 045 \$ (2 354 044 \$ au 31 décembre 2024) et sera comptabilisé lors du décès des donateurs.

12. Successions en voie de liquidation

Les actifs des successions en voie de liquidation dont la Fondation est liquidatrice sont détenus en fiducie jusqu'à ce qu'ils soient constatés. Au 31 décembre 2025, la valeur de ces biens s'élève à 5 385 959 \$ (4 466 961 \$ au 31 décembre 2024).

13. Régime de retraite

Le régime de retraite au bénéfice des employés de la Fondation est un régime à cotisations déterminées. Les obligations financières de la Fondation envers ce régime sont acquittées régulièrement et, au 31 décembre 2025, toutes les obligations ont été comptabilisées. La charge et le montant payé pour l'exercice s'élèvent à 383 566 \$ (315 467 \$ en 2024).

14. Engagements

Programmes

Les programmes favorisent le développement durable et s'étalent sur plusieurs exercices. Les engagements pris par la Fondation ou par les filiales pour le maintien des programmes en cours au-delà du 31 décembre 2025 sont les suivants :

	\$
2026	13 549 480
2027	3 831 187
2028	2 507 032
2029	1 781 021
2030	593 674
	<u>22 262 394</u>

14. Engagements (suite)

Programmes (suite)

Une partie importante du financement (90 %) des programmes internationaux provient des gouvernements canadien et québécois. Deux ententes de financement ont été conclues avec Affaires mondiales Canada (AMC) pour les projets ReSea pour les années 2023 à 2027 et NexSa pour les années de 2025 à 2030. Une entente de financement a été conclue avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les projets Adaptation des communautés burkinabè aux changements climatiques – phase 2, ABC2 pour les années 2024 à 2028 et Résilience climatique intergénérationnelle au Mandoul pour les années 2023 à 2028. Les engagements liés à ces projets, inclus dans le total ci-dessus, sont de 22 262 394 \$ dont 20 097 559 \$ seront payés par les gouvernements.

Locaux administratifs et équipement

La Fondation est liée par un contrat de location de locaux administratifs, renouvelable au 30 septembre 2030, ce qui représente un engagement minimal réparti comme suit :

	\$
2026	93 600
2027	95 472
2028	97 381
2029	99 329
2030	75 987
	<u>461 769</u>

15. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers et passifs financiers, la Fondation est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation des instruments financiers :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Société fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Fondation est exposée à ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de change

Un nombre important des programmes internationaux est réalisé en devises. La Fondation est donc exposée aux fluctuations des devises.

Les placements dans les titres mondiaux sont détenus par l'entremise d'unités d'un fonds de placement qui sont libellées en dollars canadiens. Cependant, les placements effectués par ce fonds le sont en devises. La Fondation est donc indirectement soumise à un risque de change.

La Fondation ne gère pas activement ce risque.

15. Instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

b) Risque de taux d'intérêt

Parmi les actifs de la Fondation, seuls les placements en titres à revenu fixe comportent un risque de marché découlant des variations de taux d'intérêt. La Fondation gère ce risque par les contraintes de sa politique de placements imposée aux gestionnaires de la caisse commune.

c) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque découlant de la volatilité des cours des titres. La Fondation est exposée au de prix autre en raison de la détention d'actions et de participations dans des fonds communs de placement. Le niveau de risque actuel auquel est exposée la Fondation varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif.

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal pour la Fondation est limité à la juste valeur des placements telle que présentée au bilan consolidé.

Risque de liquidité

L'objectif de la Fondation est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Fondation surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2025, les principaux passifs de la Fondation étaient les créditeurs et charges à payer et la provision pour prestations futures.

Fonds des programmes — Annexe A

	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Gouvernement canadien	9 554 414	8 874 864
Gouvernement québécois	469 194	145 271
Public et organismes		
Dons	1 553 973	1 789 714
Placements	742 925	1 094 400
	12 320 506	11 904 249
Charges		
Programmes	15 244 033	13 394 988
Promotion et communication	2 009 747	1 754 858
Administration	2 142 566	1 461 64
	19 396 346	16 611 450
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(7 075 840)	(4 707 201)
Virement du fonds de capitalisation pour soutenir les opérations de l'exercice	7 970 432	7 658 650
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	894 592	2 951 449
Solde de fonds au début	6 782 647	3 831 198
Solde de fonds à la fin	7 677 239	6 782 647
Composé de :		
Solde de fonds investi en immobilisations	228 789	311 453
Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes	7 448 450	6 471 194
	7 677 239	6 782 647

Fonds des rentes viagères — Annexe B

	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Rentes souscrites	1 089 115	1 367 022
Placements	60 180	308 330
	1 149 295	1 675 352
Charges		
Prestation aux titulaires de contrats	1 452 416	1 439 137
Variation de la provision pour prestations futures	29 697	(855 484)
Changements d'hypothèse et de méthodologie	—	674 000
Promotion et communication	108 912	136 702
Administration	17 770	34 823
	1 608 795	1 429 178
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(459 500)	246 174
Virement de l'insuffisance de l'exercice du fonds des rentes viagères par le fonds de capitalisation	459 500	(246 174)
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	—	—
Solde de fonds au début	—	—
Solde de fonds à la fin	—	—

Fonds de capitalisation — Annexe C

	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Legs	2 053 978	1 711 104
Dons	52 301	49 117
Placements	2 746 006	4 214 960
	4 852 285	5 975 181
Charges		
Promotion et communication	210 627	206 023
Administration	123 498	184 340
Primes d'assurance-vie	43 638	33 819
	377 763	424 182
Excédent des produits par rapport aux charges	4 474 522	5 550 999
Virement de l'insuffisance de l'exercice de fonds des rentes viagères	(459 500)	264 174
Dotations	—	927 000
Virement au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice	(7 970 432)	(7 658 650)
Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice	(3 955 410)	(934 447)
Solde de fonds au début	25 563 582	26 498 059
Solde de fonds à la fin	21 608 172	25 563 582
Composé de :		
Solde de fonds affecté en permanence	13 770 664	13 169 751
Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes	7 837 508	12 393 831
	21 608 172	25 563 582